



OMAP
Mairie 1, rue Joffre
57185 CLOUANGE
Tél. : 03 87 67 89-60

en partenariat avec
la Ville de CLOUANGE



**DOSSIER D'INSCRIPTION ANNEE 2009-2010 PERISCOLAIRE-MERCREDI
EDUCATIF- ALSH : à remplir pour chaque enfant**

ATTENTION : tout dossier incomplet ne pourra être traité.

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM (en majuscules)	PRENOMS (dans l'ordre de l'état civil)	Nationalité :	Sexe M F
Date de naissance	Lieu de naissance	Ecole : Classe :	

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE DE L'ENFANT

Responsable légal(e) de l'enfant :

Le père, le beau-père ou le tuteur (rayer les mentions inutiles) NOM (en lettres majuscules)	La mère, la belle-mère ou la tutrice (rayer les mentions inutiles) NOM (en lettres majuscules)
Prénoms	Prénoms
Né le :	Née le :
Adresse précise	Adresse précise
Tél : Portable : Adresse e-mail :	Tél : Portable : Adresse e-mail :
Bénéficie-t-il de l'autorité parentale ? oui non	Bénéficie-t-elle de l'autorité parentale ? oui non

Profession précise et nom et adresse de l'employeur (OBLIGATOIRE)	Profession précise et nom et adresse de l'employeur (OBLIGATOIRE)
N° Sécurité Sociale père :	N° Sécurité Sociale mère :
Ressortissant CAF (relevant du régime général) oui non	Ressortissant CAF (relevant du régime général) oui non
Bénéficiaire du versement des prestations familiales par la CAF : oui non	Bénéficiaire du versement des prestations familiales par la CAF : oui non
N°Allocataire CAF :	N°Allocataire CAF :

III – REGLEMENT

Je m'engage :

- à verser le montant de la facture dès sa réception.
- j'autorise les responsables du fonctionnement à prendre toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde de la santé physique et morale de mon enfant

Je vous informe que mon enfant est assuré :

- à la M.A.E. formule..... N° de police
- à la Compagnie d'Assurance suivante :

Joindre obligatoirement copie de l'assurance

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné (e)

Père, Mère, représentant légal de l'enfant :

L' enfant est autorisé à quitter seul la structure à la fin de l'activité à laquelle il est inscrit

L' enfants **N'est PAS** autorisé à quitter seul la structure à la fin de l'activité et je m'engage à venir les chercher à l'heure prévue

J'autorise également de façon permanente les personnes suivantes à venir chercher l'(les) enfant(s) :

- Tél :
- Tél :
- Tél :

Fournir une autorisation écrite en cas de personne non inscrite.

Fait à le

Signature :



OMAP
Mairie 1, rue Joffre
57185 CLOUANGE
Tél. : 03 87 67 89-60

en partenariat avec
la Ville de CLOUANGE



REGLEMENT INTERIEUR 2009/2010

Nos objectifs sont de :

- ❖ *Répondre aux besoins des familles en accueillant les enfants le matin, à midi, le soir après l'école, le mercredi après-midi et pendant les vacances.*
- ❖ *Développer des loisirs éducatifs en proposant des activités adaptées, encadrées par un personnel qualifié dans le cadre des Accueils sans hébergement.*
- ❖ *Participer à l'éveil culturel et environnemental des enfants.*

Ce projet est réalisé en partenariat entre la ville de Clouange, l'Office Municipal d'Animation et Promotion – OMAP de Clouange, la C.A.F. de la Moselle (Caisse d'Allocations Familiales), la Fédération des OEuvres Laïques.

L'administration et la gestion du service ont été confiées à l'OMAP, sous couvert d'un comité de gestion représentatif des différents partenaires ainsi que des familles, des enseignants et des parents d'élèves.

Le projet pédagogique du Centre est à votre disposition si vous souhaitez le consulter.

PUBLIC CONCERNE

- L'accueil périscolaire est réservé aux enfants de maternelle (ayant 3 ans révolu) et de primaire scolarisés dans les écoles de Clouange.
- Le mercredi et pendant les vacances scolaires, le service est ouvert aux enfants ayant 3 ans révolus ainsi qu'aux enfants non scolarisés à Clouange.
- Les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne sont pas admis.
- Les enfants de l'école maternelle ne pourront être reçus que sur deux plages au maximum proposées par jour.

INSCRIPTION

- Le dossier d'inscription complet (fiches renseignées, avis d'imposition ou de non imposition joint, fiche sanitaire...) devra être signé obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant.



Un dossier sera constitué à la première inscription **pour chaque enfant** et servira à toutes les activités de l'année.

- Le dossier peut être retiré toute l'année à l'ILOT Z'ENFANTS 2 rue LECLERC 57 185 CLOUANGE
TEL : 03-87-67-64-03 aux heures d'ouvertures.

- Vous pouvez inscrire votre enfant de façon régulière ou occasionnel selon vos besoins à l'aide des formulaires prévus à cette effet.

- **En cas d'absence de l'enfant, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible par tout moyen (tél : 03.87.67.64.03).**
- **Les repas non décommandés la veille seront facturés aux familles.**
- **Tout rajout le jour même ne pourra se faire que si des places sont encore disponibles. Des refus pourront donc vous être adressés.**

FONCTIONNEMENT :

L'accueil périscolaire fonctionnera durant les jours de classe et les mercredis.

PERISCOLAIRE :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

- *Accueil du Matin de 7h à 8h **au périscolaire l'ILOT Z'ENFANTS** : Petit déjeuner*
- *Accueil du Midi de 11h30 à 13h30 à l'annexe sociale.*
- *Accueil du Soir de 16h à 18h au périscolaire l'ILOT Z'ENFANTS*

MERCREDI EDUCATIF :

Accueil de 13h30 à 17h30 au périscolaire l'ILOT Z'ENFANTS.

13h30-14h00 : arrivée échelonné

14h00-17h00 : activités

17h00-17h30 : départ échelonné

CENTRE AERE :

Des centres de loisirs seront proposés pendant les vacances scolaires :

- Du 15 au 19 Février 2010
- Du 12 au 16 Avril 2010
- Du 05 au 30 Juillet 2010.

L'inscription au A.L.S.H. (centre aéré) se fait **à la journée** et l'accueil s'effectue de 8h00 à 18h00.
(Attention : respecter les dates d'inscription : sinon des refus pourront vous être adressés.)



Les parents (ou la personne autorisée) veilleront à déposer et à reprendre l'enfant aux heures prévues.

Il est souhaitable que les parents déposent les enfants à l'ÎLOT Z'ENFANTS et s'assure que les animateurs sont présents. (exemple : erreur d'horaire pour une sortie et l'enfant se retrouve seul devant le centre fermé).

L'équipe d'encadrement et l'O.M.A.P. ne sont plus responsables de votre enfant dès son départ de la structure après les horaires de fermeture ou s'il devrait être encore présent au delà des horaires.

En cas de grève ou d'absence des enseignants, les animateurs ne sont pas habilités à prendre en charge les enfants sauf dans le cadre du service minimum.

En cas de retards répétés, l'O.M.A.P. se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants concernés au périscolaire.

TARIFS :

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous et tiennent compte des participations financières de la Commune, de l'O.M.A.P. et de la C.A.F..

QUOTIENT FAMILIAL	Inférieur à 444	De 444 à 759	De 760 à 1272	Supérieur à 1272
Matin 7H00-8H00	Clouangeois : 1.00€ Extérieur : 1.25€	Clouangeois : 1.30€ Extérieur : 1.63€	Clouangeois : 1.60€ Extérieur : 2.00€	Clouangeois : 2.00€ Extérieur : 2.50€
Midi 11H30-13H30	Clouangeois : 3.73€ Extérieur : 4.00€	Clouangeois : 4.84€ Extérieur : 5.20€	Clouangeois : 5.96€ Extérieur : 6.40€	Clouangeois : 7.45€ Extérieur : 8.00€
Soir 16H00-18H00	Clouangeois : 1.25€ Extérieur : 1.50€	Clouangeois : 1.63€ Extérieur : 1.95€	Clouangeois : 2.00€ Extérieur : 2.40€	Clouangeois : 2.50€ Extérieur : 3.00€
Mercredi A-M 13H30-17H30	Clouangeois : 2.00€ Extérieur : 2.50€	Clouangeois : 2.60€ Extérieur : 3.25€	Clouangeois : 3.20€ Extérieur : 4.00€	Clouangeois : 4.00€ Extérieur : 5.00€
A.L.S.H. 8H00-18H00	Clouangeois : 8.50€ Extérieur : 10.00€	Clouangeois : 11.05€ Extérieur : 13.00€	Clouangeois : 13.60€ Extérieur : 16.00€	Clouangeois : 17.00€ Extérieur : 20.00€



CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

- 1) Totaliser vos revenus annuels sans aucune déduction : **revenu brut global** de votre avis d'imposition ou de non imposition
- 2) Diviser par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel
- 3) Diviser par le nombre de parts (qui figure sur le même avis)

Pour toute information complémentaire, vous pourrez vous adresser au Directeur du périscolaire

- **Confidentialité garantie**

En cas de non production des justificatifs ou de non respect des délais, le tarif maximal sera appliqué. Le non paiement des factures peut entraîner l'exclusion de l'enfant.

RELATIONS ET MODALITES

Le Directeur est chargé du bon fonctionnement de l'accueil périscolaire. Il veillera à la réalisation du projet pédagogique qui s'intégrera au projet éducatif de la Ville.

La structure est déclarée en A.S.H. auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Elle respecte la réglementation de la D.D.J.S. (encadrement qualifié...) mais également les recommandations des Services Vétérinaires (restauration) et de la Protection Maternelle Infantile (accueil des enfants de moins de 6 ans).

Respect du règlement :

- L'enfant respectera le personnel et les locaux et n'apportera aucun objet précieux ou dangereux, ni jeux ou jouet. Le personnel ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.
- En cas de non-respect de la part de l'enfant et/ou des parents des règles établies, des sanctions seront prises (avertissement, exclusion). L'animateur se réserve le droit de confisquer tout objet interdit. L'utilisation des téléphones portables, MP3... sont interdits.

Les devoirs scolaires : l'équipe d'animation n'a pas pour mission d'assurer le suivi des devoirs scolaires de l'enfant.

Dispositions médicales :

- Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Tout traitement médical à suivre est à mettre en oeuvre par l'intermédiaire du Directeur.
Ordonnance à fournir.
- Lieu de rendez-vous : la responsabilité de l'O.M.A.P débute à la prise en charge des enfants, dès la sortie des classes. **L'enfant** en école élémentaire **doit se présenter à l'animateur dans la cour de l'école.** Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent et la responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

ASSURANCES ET FRAIS DE DOSSIERS

La participation aux activités proposées entraîne des **frais de dossier** liés à l'assurance. Le montant pour **l'année scolaire 2009/2010** est fixé à **5 € par enfant**. Cette somme figurera sur la première facture qui vous sera établie.

L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement.

Partie à conserver

COUPON A RENDRE OBLIGATOIREMENT :

Je soussigné inscrit mon (mes) enfant(s) à L'îlot Z' ENFANTS de CLOUANGE, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les termes.

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES :

Je soussigné : nom et prénom _____ autorise par la présente l'O.M.A.P. à diffuser la (les) photographie(s) (1) prises lors des activités périscolaires sur laquelle (lesquelles) figure mon fils/fille (nom et le prénom) : _____ pour l'édition de documents de nature pédagogique (journal interne et externe), pour des expositions relatives au périscolaire, pour la publication sur le site Internet de l'O.M.A.P. ou de la ville de Clouange, à des fins de promotion ou d'information relatives à l'activité périscolaire.

Fait à CLOUANGE, le

SIGNATURE :